

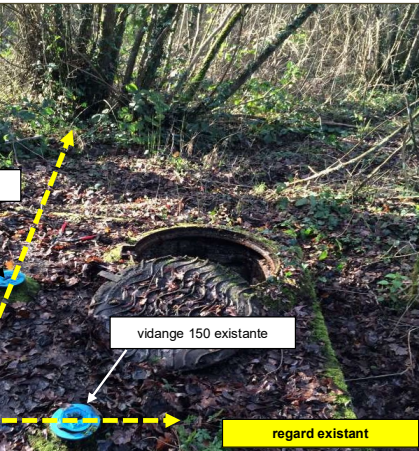
- > abattage, élagage, broyage et conservation des végétales existantes,
- > réalisation d'une piste de travail et de circulation d'une emprise variable et adaptée à la sensibilité du milieu,
- > atelier de terrassement et de pose de la canalisation neuve,
- > remise en état des lieux avec une majorité de matériaux du site conservés au préalable.

Le regard existant au départ du projet sera démolé et évacué, un nouveau regard de connexion entre la nouvelle conduite et l'ancienne sera construit sur place.

Les schémas ci-dessous décrivent succinctement ce nouvel ouvrage.

Le radier sera coulé en place en premier. Les pièces de fontainerie seront assemblées dessus et seront butées provisoirement afin de permettre la séance d'épreuve hydraulique.

Les parois latérales et la dalle supérieure seront réalisées à posteriori de la réception hydraulique de l'ouvrage afin de coïncider au mieux aux besoins d'encombrement et d'accès intérieur pour l'exploitation ultérieure de l'ouvrage.



| Désignation Regard 1 | quantité |
|-------------------------------------|----------|
| bride Emboitement DN 350 verrouillé | 3 |
| bride manchette à sceller DN 350 | 3 |
| RV pap FAH DN 350 | 3 |
| JD longue course DN 350 | 3 |
| Té BB 350/350 | 1 |
| Té BB 350/150 | 1 |
| RV pap FAH DN 150 | 1 |
| JD longue course DN 150 | 1 |
| coude BB 1/8 DN 350 | 1 |
| bride emboitement DN 150 verrouillé | 1 |

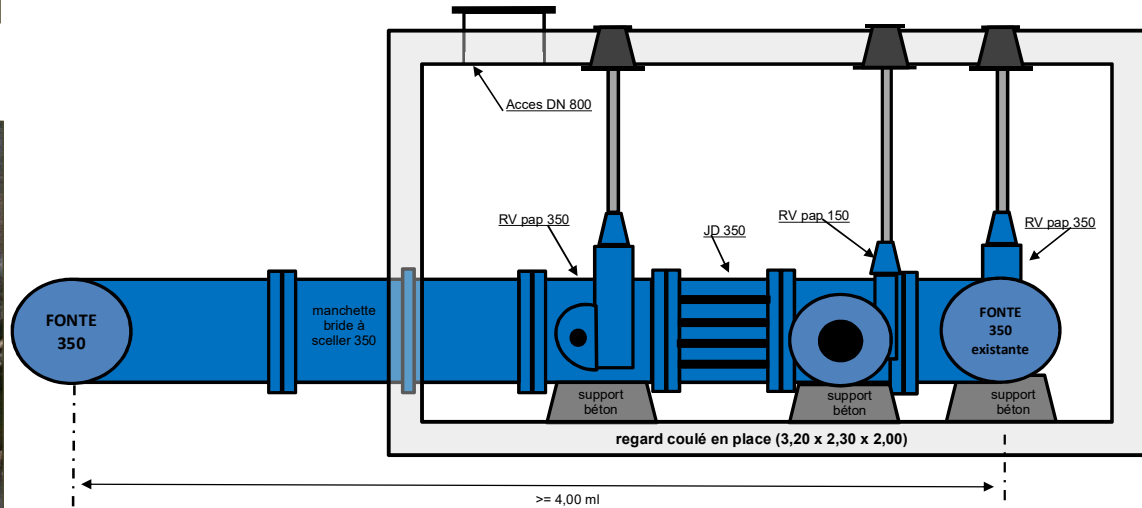
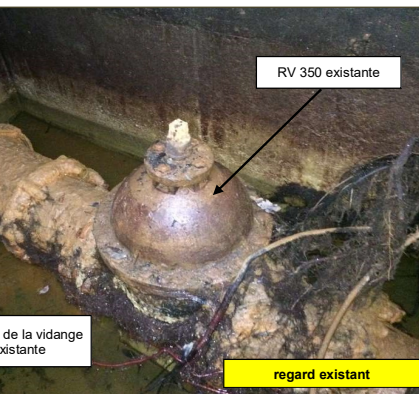
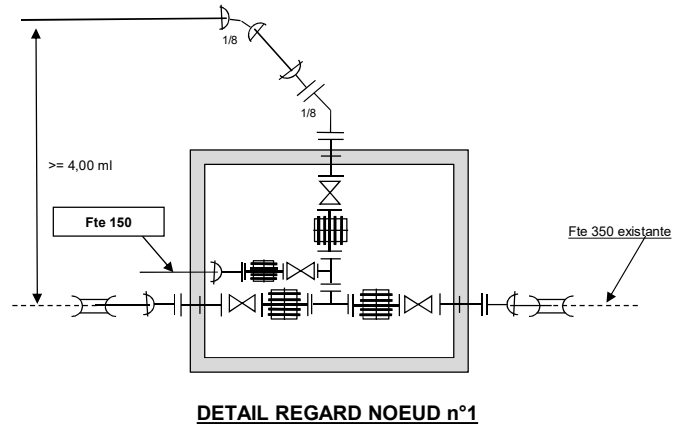


Photo 4:

La conduite fonte DN 350 cheminera parallèlement à l'ouvrage existant, à travers des terrains occupés principalement par des parcelles boisées, des zones humides, des champs agricoles exploités ou non ou des praires. Pour ces passages en terrain vierge, il est prévu d'opérer de la façon suivante:

1 - réalisation d'un état des lieux contradictoire (photos) avec les propriétaires et ou exploitants des parcelles concernées en concertation avec le MOE et par la suite obtention par l'entreprise des autorisations de pénétrer sur les parcelles pour commencer les travaux.

2 - après validation du tracé définitif, réalisation d'une piste de travail et de circulation (largeur max 12 m - 4 m en zone humide ou très sensible).

- Abattage, élagage et broyage des végétaux. Mise en andain des végétaux broyés afin qu'ils soient réutilisés en couche de roulement sur la piste de travail.

- Décapage (30 cm mini) et mise de côté de la terre végétale ou du substrat supérieur existant pour sa remise en place ultérieure après la pose de la canalisation.

- Mise en oeuvre pour la circulation des engins du broyat de végétaux sur une partie de la largeur de la piste de travail.

3 - terrassement de la tranchée talutée à une profondeur adaptée permettant d'obtenir 120 cm minimum de couverture sur le dessus de la conduite, conservation des déblais pour remise en oeuvre avec l'accord du MOE si ils sont compatibles, évacuation des excédents et apport de matériaux neufs si nécessaire.

4 - pose de la conduite sur un lit de pose en gravellette 6/10 et enrobage de celle-ci (confection de bouchons étanches à intervalles réguliers en zone humide).

Mise en oeuvre des remblais comme exposé au point précédent.

5 - à la fin du chantier quand il n'y aura plus de circulation sur les tronçons immédiatement concernés, remise en oeuvre de la terre végétale ou du substrat supérieur mis de côté et réalisation d'un constat d'achèvement.

